



INFO LICENCES N°5

OUVERTURE DES LICENCES SAISON 2022 - 2023

L'ouverture des licences sera effective le **Mardi 07 Juin 2022**.

Afin de pouvoir accéder au menu de demande de licence, le bureau doit être validé.

**NOUS VOUS ENCOURAGEONS A PRATIQUER LA DEMATERIALISATION
AU MAXIMUM.**

DÉMAT DES LICENCES – PÉRIMÈTRE 2022-2023



**Joueurs
Amateurs**



Dirigeants



Volontaires



Arbitres



Éducateurs

Renouvellements & Nouvelles demandes



Nouveautés :

- **Dématérialisation :**

- **Les changements de clubs pour les joueurs amateurs ne seront disponibles qu'à partir de septembre 2022 (à confirmer)**

Nous vous communiquerons plus tard dans la saison les changements quand ces derniers seront effectif

- **Les éducateurs (Nouvelles demandes et les renouvellements) rentrent dans le parcours de la dématérialisation**

Suppression de l'engagement écrit de recyclage : si l'éducateur n'est pas à jour de sa formation, la prise de licence n'est pas possible

Attestation d'honorabilité pour les éducateurs bénévoles intégrée dans le parcours dématérialisé

DÉMAT DES LICENCES – NOUVEAUTÉS 2022-2023

AJOUT DES PARCOURS POUR LES DEMANDES DE LICENCES DES ÉDUCATEURS

- Renouvellements & Nouvelles demandes
- Suppression de l'engagement écrit au recyclage : si l'éducateur n'est pas à jour de sa formation continue, la prise de licence n'est pas possible
- Attestation d'honorabilité pour les éducateurs bénévoles intégrée dans les parcours dématérialisés

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	TYPE DE LICENCE	CLUB	DATE DE DEBUT	DATE DE FIN
Philippe	Alvarez	10/10/1985	Technique / Régional	SMV	30/06/2021	30/06/2022
Thierry	Arribas	10/10/1985	Arbitre	SMV	30/06/2021	30/06/2022

Création d'un dossier de demande de licence

QUEL TYPE DE LICENCE ?



A noter qu'à partir de la saison 2022/2023 le certificat médical pour les éducateurs est valable 3 ans (idem que les joueurs), l'auto-questionnaire doit être rempli chaque saison

- Possibilité pour un club de rendre obligatoire l'envoi des pièces justificatives par les licenciés

Option conseillée et recommandée :

- Dans Réglages, si le paramètre est positionné sur « OUI », les licenciés concernés seront dans l'obligation de transmettre les pièces justificatives nécessaires à la complétude de leur dossier.

- Si le paramètre est positionné à « NON », les licenciés pourront compléter le formulaire sans forcément transmettre les pièces justificatives au moment de la demande.

- Le club devra scanner et envoyer les documents par la suite (travail supplémentaire pour le club et perte de temps).

DÉMAT DES LICENCES – NOUVEAUTÉS 2022-2023

POSSIBILITÉ POUR UN CLUB D'IMPOSER L'ENVOI DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À SES LICENCIÉS

- Si le paramètre est positionné à « oui », les licenciés du club concerné seront dans l'obligation de transmettre les pièces justificatives nécessaires à la complétude de leur dossier

- Si le paramètre est positionné à « non », les licenciés pourront compléter le formulaire sans forcément transmettre les pièces justificatives



- Amélioration de la fiche d'inscription et de son exploitation

DÉMAT DES LICENCES – NOUVEAUTÉS 2022-2023

AMÉLIORATIONS DE LA FICHE D'INSCRIPTION

- Harmonisation / Rationalisation des questions avec le groupe de travail « Digitalisation des clubs »
- Intégration des réponses au formulaire dans l'extraction Excel de la démat
- Paramétrage des blocs dans la nouvelle fonctionnalité côté démat

Ci-joint le lien sur les avantages de la dématérialisation et la Foire aux questions :

[Landing Page : https://www.fff.fr/23-dematerialisation-et-cotisation-en-ligne/446-dematerialisation-des-demandes-de-licence.html](https://www.fff.fr/23-dematerialisation-et-cotisation-en-ligne/446-dematerialisation-des-demandes-de-licence.html)

[FAQ - Foire Aux Questions \(smart-tribune.com\)](#)



Accompagnement

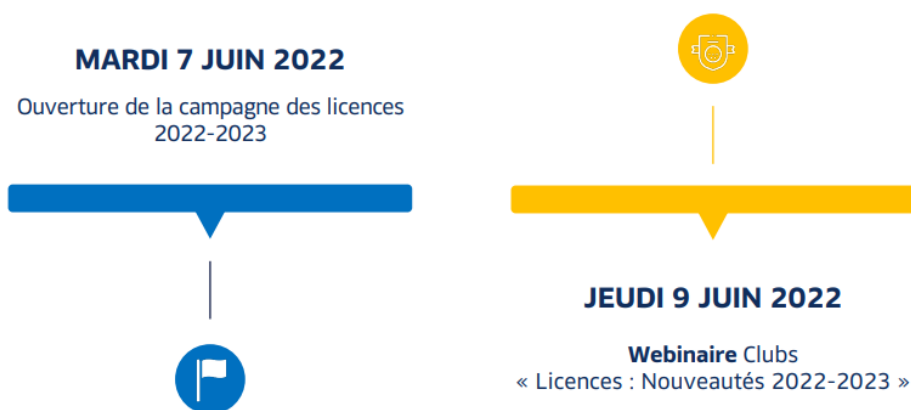
La FFF proposera aux clubs un webinaire « Licences - Nouveautés 2022-2023 »

Jeudi 09 Juin prochain de 18h00 à 19h00.

Le service Licences reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Par mail : licences@occitanie.fff.fr

Par téléphone : 04.67.15.95.34 de 14 h 00 à 17 h 00.



Si vous optez pour le format papier, vous pouvez retrouver tous les documents nécessaires aux demandes de licences dans FOOTCLUBS, onglet ORGANISATION, CENTRE DE GESTION, se positionner sur la Ligue d'Occitanie et cliquer sur le nombre de documents. Ils sont également mis à votre disposition sur le site de la Ligue dans l'onglet DOCUMENTS - DOCUMENTS GENERAUX - LICENCES.

Les bordereaux pré-remplis sont disponibles sur FOOTCLUBS, onglet LICENCES, EDITIONS ET EXTRACTIONS. En raison des spécificités des assurances de chaque Ligue, les demandes de licence doivent obligatoirement être établies sur les documents de la Ligue LFO. Toute utilisation d'un autre bordereau génère un rejet de la demande de licence.

Le bordereau doit être rempli dans son intégralité (toutes les lignes).



ARBITRES

Rappel : le club procède à l'enregistrement de la licence en ligne. **La date limite de renouvellement est fixée au 31 AOUT 2022** (l'arbitre renouvelant après cette date ne comptera pas dans les obligations de son club - Art.33 du Statut de l'Arbitrage).

Le dossier médical (selon l'âge de l'arbitre) est à envoyer, sous pli confidentiel, par voie postale à :

**La Ligue d'Occitanie de Football
A l'attention de la Commission Médicale
1 Route de Cépet,
31180 CASTELMAUROU**

Changement sur le bordereau de demande de licence ARBITRE

LICENCES 2022-2023 – PRINCIPAUX CHANGEMENTS

2



Dossier médical des Arbitres

Actions réalisées : Mise en conformité du bordereau de demande de licence et des parcours dématérialisés avec les nouvelles modalités médicales des arbitres (cf dma).

DOSSIER MÉDICAL

Dossier médical spécifique pour les arbitres

(se référer à la partie correspondant à votre situation)

AUTO-QUESTIONNAIRE MÉDICAL (UNIQUEMENT si votre situation le nécessite - cf DMA)

Vous devez répondre au questionnaire de santé qui vous concerne sur le DMA et attester de vos réponses ci-dessous.

Par la présente, le bénéficiaire *(et son représentant légal pour les mineurs)* confirme(nt) avoir pris connaissance du questionnaire et atteste(nt) avoir :

- Répondu **NON** à toutes les questions ;
- Répondu **OUI** à une ou plusieurs question(s) ; *Dossier Médical Arbitrage à fournir*



Contacts utiles :

- **Secrétariat Général (Dossier Surclassement, Commission Régionale Médicale)** : Mme Florence Piffard : Mail : secretariat@occitanie.fff.fr – Tél : 05.82.08.27.67
- **Service Informatique (problème FMI, scan, problèmes informatiques, code d'accès Footclubs,...)** : Mail : informatique@occitanie.fff.fr – Tél : 05.61.37.67.95 ou 04.67.15.95.32
- **Service Juridique (Recours à la saisine de la CRMM - Mutations - Opposition - Accord refusé)** : Mail : juridique@occitanie.fff.fr – Tél : 05.61.37.61.83 ou 05.82.27.66
- **Service comptabilité Clubs (comptabilité Licences)** : Mail : marin.ludivine@occitanie.fff.fr – Tél : 04.67.15.95.39
- **Service La Vie des Clubs (Fusions, inactivités, groupements, ententes...)** : Mail : lolita-de-la-silva@occitanie.fff.fr – Tél : 05.61.37.61.85
- **Licences Joueurs - Dirigeants - Arbitres - Volontaires - Transferts Internationaux** : Mail : licences@occitanie.fff.fr – Tél : 04.67.15.95.34
- **Licences Educateurs (Animateurs, Educateurs Fédéraux, T.R., Statut des Educateurs)** : Mail : amandine.volle@occitanie.fff.fr – Tél : 04.67.15.95.31